



DÉCISION n°2023/04/154



République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction Evènementiel
D23.066

Objet : « Football Club Vauverdois »
Convention de mise à disposition temporaire
du complexe Léo Lagrange – Tournoi René Girard
Samedi 6 mai 2023 et dimanche 7 mai 2023

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 ;

VU l'arrêté n°2023/03/581 en date du 15 mars 2023, portant délégation de fonctions à Monsieur Mohammed Touhami, conseiller municipal au maire,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une convention de mise à disposition à titre gratuit du complexe Léo Lagrange et de matériel avec l'association Football Club Vauverdois afin d'organiser le tournoi René Girard le samedi 6 mai 2023 et le dimanche 7 mai 2023,

DÉCIDE

Article 1 : Une convention est conclue avec l'association Football Club Vauverdois, représentée par Monsieur Kamel El Mahrouk, le Président, pour la mise à disposition à titre gratuit du complexe Léo Lagrange ainsi que de matériel, le samedi 6 mai 2023 et le dimanche 7 mai 2023 dans le cadre du tournoi René Girard.

Article 2 : La mise à disposition de ces installations sportives est consentie à titre gratuit.

Article 3 : Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 28 AVR. 2023

Pour le maire,

Le conseiller municipal délégué aux sports
et à la vie associative



Mohammed Touhami

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier